



Conseil communal de la Ville de Pully

# Rapport de la commission ad hoc relative au postulat Alexis Bailly, Pauline Tafelmacher et Remo Kuonen du 5 mars 2020 au Conseil communal de la Ville de Pully

## Postulat : vers une révision du plan directeur communal PDcom

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée de l'étude du postulat cité en titre s'est réunie le lundi 8 novembre au foyer de la maison pulliérane.

### Pour la commission :

Président : M. Jean-Marc Duvoisin

Présents : Mme Pauline Tafelmacher (postulante), MM. Remo Kuonen (postulant), Olivier Contantin, Patrick Du Bois, Jean-Marie Marlétaz, Alexandre Machu (remplaçant Tristan Cordonier) et Bertrand Yersin.

### Pour la commune :

M. Lucas Girardet, municipal de l'urbanisme et de l'environnement, accompagné de MM. Daucourt, chef de service, et Chardonnens.

### Discussions.

Comme indiqué dans le postulat, le PDcom actuel date de 1995. M. Chardonnens explique à la commission le but de ce document :

Il s'agit bel et bien d'une présentation, établie par la municipalité et acceptée par le conseil communal, servant de base légale définissant les lignes directrices de l'évolution désirée pour l'avenir de la commune, ceci dans les domaines de l'urbanisme, des rapports sociaux et économiques. Ce document ne mentionne qu'une stratégie générale, sujette à interprétation, sans aucune obligation péremptoire. Ce sont les divers règlements (lois cantonales, police des constructions communale, etc.) qui ont force de loi.

Après 27 ans, la société en général et Pully en particulier ont profondément changé. La plupart des lignes directrices du PDcom également. Il paraît dès lors nécessaire de revoir ce document, même si la municipalité et les services communaux se déclarent ne pas être bloqués avec le PDcom actuel.

Un commissaire se pose la question de l'utilité d'une telle démarche, ceci en fonction du nombre impressionnant de directives contraignantes. Il lui est répondu que plusieurs de ces directives sont mise en place sur la base du PDcom.

Il faut se rendre compte qu'une révision demande un travail considérable et les conseillers présents dans les années 90 s'en souviennent. Elle demandera des études et des sondages auprès de la population, des milieux économiques, des sociétés locales, des services communaux, du monde culturel et commercial, pour ne citer que quelques exemples.

Cette révision aura donc un coût non négligeable et prendra plusieurs années. La commission estime dès lors indispensable, au cas où le postulat était renvoyé à la municipalité, de prévoir un préavis avec un exposé de la méthodologie qu'elle propose de mettre en place pour ce travail et d'une demande de crédit pour le coût de l'opération.

**Décision.**

Au vote, l'unanimité de la commission propose au conseil communal de transmettre le postulat à la municipalité pour étude et rapport.

Pour la commission, son président :

Jean-Marc Duvoisin

Pully, le 12 novembre 2021